

NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»
«rue»
«CP» «Ville»

Compte : «compte»
Voix : «voix»

Cesson, le 5 février 2011

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATIONS DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément aux l'article 27-1et 27-2 de nos statuts, les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de notre Association, se tiendront le :

VENDREDI 18 MARS 2011 A 20H45
SALLE SODBURY CESSON

Venez nombreux à ces Assemblées, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

Attention : le jour où votre délégué de rue vous présente, pour émargement, cette convocation et que vous n'êtes pas sûr de venir, **remettez lui immédiatement le pouvoir ci-joint complété.**

Vous pouvez donner votre pouvoir à tout autre copropriétaire, hormis le président.

Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint.

Ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire :

1. Quitus au comité sur la gestion 2010
2. Affectation des résultats 2010
3. Approbation du budget 2011
4. Fixation du premier acompte 2011
5. Modification de l'annexe aux règlements et statuts.

Pot de l'amitié

Annexes :

- *Rapports moraux*
- *Rapport financier*
- *Projet de résolutions : assemblée générale ordinaire.*
- *Proposition de modification des règlements et statuts.*
- *Liste des membres du comité.*
- *Pouvoir*

Le président.
Jean-Louis DUVAL.

Rapports moraux

ESPACES VERTS M. XAVIER FLANDROIS

Concernant les abattages en 2010: 5 arbres fragilisés par des maladies et par des coups de vents ont du être finalement abattus, 2 arbres ont été aussi abattus car trop proches des habitations. Par ailleurs, 12 élagages ont été réalisés.

Les demandes d'abattages et d'élagages font l'objet d'une étude et d'une enquête auprès des riverains concernés.

L'équipe Espace Verts a proposé d'embellir et égayer notre copropriété par l'ajout de petits arbres et les arbustes colorés (Lilas, Liquidambar, Cornouiller aurea, Lavande...). Ce projet, initié en 2010 avec l'appui des délégués de rue se poursuivra sur tout 2011.

L'évacuation des déchets verts sera à terme réduite suite à l'achat réalisé d'un broyeur végétal. Une réflexion est en cours pour l'installation de zones composts.

Un grand bravo à nos jardiniers pour leur travail au quotidien..

ÉCLAIRAGE..... M. CHRISTIAN BARENES

Au cours de l'année 2010, le lampadaire numéro 24 situé à l'embranchement des chemins entre les rues de Lieusaint et Nangis a été remplacé. Vu sa petite taille, il était régulièrement l'objet de vandalisme, vol d'ampoule et bris de vitrage, etc. En dehors de l'acharnement sur ce lampadaire, l'année a été relativement calme.

Il est prévu de remplacer cette année le numéro 19 (petit lampadaire) situé sur le chemin entre les rues de Bréau et Aulnoy. Après cette opération, il ne restera plus qu'un seul lampadaire ancien.

Quatre pannes ont nécessité l'intervention d'un technicien de Forclum.

Merci aux personnes signalant rapidement une panne ou une dégradation, cela nous fait gagner du temps et limite parfois les complications électriques.

Aménagement divers : suite à la demande justifiée de riverains des barrières en bois et des chicanes métalliques de couleurs vertes ont été installées 1. – place de Bréau – pour limiter ou interdire le passage des cyclistes et des piétons au travers de haies et également l'accès à des voiture près du terrain de jeu notamment certaines nuits d'été 2. – au débouché du chemin situé entre les rues de Bréau et d'Aulnoy 3. – au débouché du chemin situé entre les 2 et 3 de la rue de Bréau pour interdire l'accès rapide d'enfants à bicyclettes ou rollers.

Dans la logique de ces aménagements ont été fixés 7 panneaux de couleurs vertes « NOUVEAU VILLAGE – PROPRIETE PRIVE »

Sur le parking de la rue d'Aulnoy (près de l'école Jules Ferry) des « cars stop » en béton ont été posés pour protéger le nouveau grillage de séparation des parkings.

PRESERVATION DU STYLE..... MME ANNE AMOUYAL

L'actualité de la nécessité de la préservation du style est de plus en plus évidente, compte tenu de l'âge de notre Résidence, et des travaux de rénovation et d'isolation à entreprendre.

Nous tenons donc à rappeler à tous l'existence des Statuts et Annexe qui indiquent les normes à respecter. Ils sont fournis par le notaire au moment de l'achat d'une propriété. Ils sont disponibles au Secrétariat pour ceux qui souhaitent actualiser un document trop ancien.

Cette année, outre notre mobilisation habituelle sur les dossiers de rénovation et de demande d'autorisation de travaux, le Comité s'est penché sur les problèmes liés aux travaux d'isolation.

- Le groupe d'études sur les économies d'énergie, animé par monsieur Loiseau, s'est mis en place (rapport disponible au secrétariat)
- L'important dossier concernant l'isolation par l'extérieur des maisons a été mené à bien. L'architecte-conseil, en conclusion, a produit un inventaire des prescriptions à suivre pour respecter à la fois les objectifs de l'isolation et l'aspect préservé « à l'identique » des façades
- Le dossier de prescriptions, les références des spécialistes qui ont collaboré avec nous, sont disponibles au Secrétariat.

Question concernant les rejets des chaudières : je rappelle que la décision de l'AG de 2008 (passage obligatoire du tuyautage par la cheminée existante) est consignée dans les statuts : A.4.6

Autre question d'actualité :

A la demande d'un copropriétaire, le Comité s'est intéressé à nouveau au problème de rangement des poubelles des propriétaires qui n'ont pas trouvé la solution dans leur garage .

- Il a fourni une réponse négative au placement d'abris à poubelle sur le jardin de devant, les assimilant à une « installation permanente »
- (cf. les Statuts A-4-4) .
- Par contre, il est favorable, à l'étude au cas par cas, d'une demande écrite de proposition de plantation végétale cache-poubelles. La possibilité étant malgré tout très tributaire de l'implantation de la maison.

Merci à tous ceux qui, par leur vigilance, contribuent à garder sa valeur à notre Résidence.

PISCINE M. RICHARD GIRAUD ET M. DAVID MUSSARD

Une nouvelle «saison piscine» a passé, comme traditionnellement débutée par le nettoyage des bassins, la remise en ordre des abords, un coup de peinture fraîche sur les bancs.... et notre traditionnel barbecue. Comme il l'avait été prévu à la fin de la saison 2009, la pompe du système venturi du grand bassin qui avait cassé au mois d'aout a été changée. L'hiver particulièrement froid que nous avons subi en début d'année a occasionné quelques menus dégâts sur le système de filtration de la pataugeoire, mais grâce à la disponibilité de notre pisciniste, ceux ci ont pu être réparés dans un délai très court.

En revanche nous sommes dans le regret de vous annoncer que la réfection des plages qui auraient dû être achevée avant la réouverture 2010 n'a pu être menée à son terme. Devant la défaillance et les carences de l'entrepreneur, et ce, malgré de multiples relances à l'automne, ainsi qu'une mise en demeure, nous avons décidé de ne pas poursuivre.

La saison s'est déroulée sans grand souci technique. Le photomètre que nous avons inauguré en 2009 nous a conforté dans nos choix, puisque les contrôles effectués à 2 reprises par la DDASS étaient conformes à nos obligations, et une fois encore nous n'avons pas eu à subir aucune fermeture administrative. La DDASS nous a d'ailleurs informé que nous sortions de la mesure de surveillance renforcée qu'elle avait mis en place en 2009 suite aux aléas des années précédentes.

En revanche, nous avons rencontré quelques difficultés à réguler la pataugeoire qui de fait a été plus fréquemment fermée à la baignade. Nous avons décidé, pour le petit bassin, de changer de types de produits de traitement de l'eau (produits en granulats, en principe plus adapté au volume de ce bassin). Les grandes variabilités de température et de fréquentation sur ce bassin ont nécessité un temps d'adaptation. Les consignes données aux maîtres nageurs ont été strictement appliquées de manière à ne pas nous mettre dans l'illégalité, même si cela a pu engendrer ces fermetures répétées.

La nouvelle saison qui s'annonce verra comme chaque année son lot de travaux. Notre piscine vieillit, elle est soumise aux affres et aux aléas du temps qui passe.

La première tranche de travaux concerne la remise en état des sabliers du système de filtration du grand bassin. En effet, nous avons constaté lors de la dernière remise en route des pompes qu'ils présentaient une usure avancée, qui même si elle paraît normale pour leur âge, nous fait à présent courir un risque non négligeable de fuite. Si celle ci venait à se produire durant la période estivale, La piscine risquerait de voir sa saison très fortement écourtée. Il paraît donc licite d'engager ces travaux de manière préventive afin de ne pas avoir à les gérer dans l'urgence. Ils seront effectués avant la réouverture.

La deuxième tranche de travaux fait l'objet d'un devis qui compte tenu de son montant vous est présenté ce jour en assemblée générale. Il concerne la remise en état du local piscine. En effet la toiture et un certain nombre de poutres de soutien donnent des signes de fatigues. Ces poutres seront remplacées, et l'ancienne toiture en fibrociment contenant de l'amiante sera changée.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 28 mai, dès 08H30 pour les plus courageux d'entre vous, et plus tard dans la matinée pour ceux qui le souhaitent pour je «nettoyage piscine». Comme à l'accoutumée, le nettoyage se terminera par un barbecue de l'amitié. Nous avons rappelons que les enfants et adolescents sont les bienvenus, sous la responsabilité de leurs parents, et sous réserve qu'ils aient une tenue adaptée car nous manipulons des produits potentiellement dangereux.

L'ouverture de la piscine quant à elle est prévue pour le samedi 11 juin dès 10H00.

AMÉLIORATIONS RÉALISÉES :

TNT : Mise en place de la nouvelle antenne pour le passage en tout numérique. Ajout de 2 modules (R42-R58) pour nouveaux programmes à venir. 2 répartiteurs ont été changés suite à la chaleur de juillet.

ANALOGIQUE :

Arrêt définitif de la chaîne classique CANAL + le 24/11/2010 sans incidence sur notre station. Les décodeurs SYSTER (avec une clé) peuvent être remplacés par ceux à carte uniquement chez Prestantennes. Dans l'immédiat, les chaînes « allemandes » ne sont pas impactées. Eurosport est opérationnel.

CANAL + / SAT :

Grosse renumérotation le 12/10/2010. Les informations de Canal Sat pour la remise à niveau de notre station nous sont parvenues avec 3 semaines de retard. 5 transpondeurs avec leur alimentation électrique, abimés par la chaleur, ont été changés. 2 sont encore en attente de remplacement. Les chaînes espagnoles et quelques autres seront alors remises en service.

INTERVENTIONS SOCIÉTÉ PRESTANTENNES :

Quelques remplacements de branchement entre réseau extérieur et habitations ont été effectués. Une borne haute et quatre petites bornes grises ont été détruites et changées à nos frais. Elles sont dorénavant systématiquement « sécurisées » par des arceaux. Le contrôle des niveaux de distribution dans chaque rue a été effectué. Rappel : une fois encore (depuis plus de 15 ans ...) les trappes d'accès au réseau en front à rue doivent restées libre d'accès.

Le contrat de maintenance étant arrivé à expiration, en accord avec le comité, il reconduit pour une période de 3 ans.

INTERVENTIONS RESPONSABLE TV :

La liste des chaînes que nous redistribuons peut être consultée sur le site de Nouveau village. Nous nous efforçons de la tenir à jour régulièrement.

<http://www.nouveauvillage.com/tv.htm>

30 visites à domicile cette année, pour aider à la recherche des chaînes "classiques" ou TNT ; à la mise en service ou le remplacement de décodeurs Canal et pour quelques contrôles d'installations intérieures ... La venue des écrans "plats" posent souvent des difficultés de mise en service. Nous faisons notre possible pour vous apporter notre aide.

Suite aux « bandeaux défilants » sur certaines chaînes, réponses aux nombreux appels en prévision du passage au tout numérique :

Commande passée pour 4 adaptateurs TNT/analogique non encore installées (TF1-FR2-FR3-M6). Toutes les anciennes chaînes seront alors visibles sur les anciens récepteurs.

En cas de panne de votre décodeur, Canal+, à ce jour, n'est pas en mesure de les remplacer. Cette situation dure depuis plusieurs mois sans qu'on ait eu d'explication valable. On vous tiendra au courant dès que la situation se débloquera.

PANNE :

Gros soucis dus essentiellement à 3 événements :

1 – Les fortes chaleurs du début de l'été ont provoqué la défaillance de plusieurs équipements électroniques en station.

2 – 12 octobre : Des changements de fréquences de distribution par Canal SAT ont entraîné une absence temporaire de réception de certaines chaînes.

Simultanément, des travaux sur les émetteurs de la tour Eiffel en vue du passage au tout numérique perturbent souvent la bonne réception des chaînes.

3 – Pannes EDF de novembre : nombreuses interventions en station pour restaurer certains modules « gelés » de Canal Sat ou TNT (gel d'image, mosaïque, décrochages).

INCIDENTS :

Il est difficile de parcourir régulièrement l'ensemble des chaînes aussi n'hésitez pas à signaler les problèmes que vous constatez. Cela permet d'intervenir plus rapidement pour y pallier ou de faire remonter les informations vers Prestantennes.

Plusieurs personnes m'ont appelé suite à une offre d'Orange : un décodeur gratuit pour quelques mois. CES DECODEURS NE FONCTIONNENT PAS SUR NOTRE RESEAU.

RAPPEL :

La pose de parabole ou d'antenne individuelle est soumise à l'approbation du Comité comme il est stipulé dans les statuts et règlement. (Article 7, paragraphe 7-2-10)

ÉVOLUTION :

PASSAGE AU « TOUT NUMÉRIQUE TERRESTRE » : 8 Mars 2011

La TNT est diffusée en Haute ou Très Haute Définition. Les récepteurs anciens ne sont pas prévus pour ce mode de réception, nos décodeurs Canal pas davantage. Les écrans plats récents peuvent recevoir ces programmes. La 3D est annoncée mais un peu onéreuse ... et pas dans un avenir proche. Des études sont lancées pour trouver d'autres sources éventuelles de fournisseurs de chaînes TV et pallier une éventuelle défection de notre opérateur actuel (CANAL +). Des bouquets payants sont prévus sur la TNT.

REMERCIEMENTS :

A tous ceux qui font parvenir les informations sur les problèmes qu'ils rencontrent afin que l'on puisse rapidement intervenir pour tenter de les résoudre.

Un grand merci à ceux qui, par une journée venteuse et froide, ont remplacé le « râteau » TNT situé à plus de vingt cinq mètres de hauteur et tout remis en service en moins d'une heure !

AVIS DE RECHERCHE :

M. Le Mentec ne pouvant plus assurer son activité TV, on recherche une bonne volonté pour le remplacer. .

ESPACES LUDIQUESM. YANNICK LE MENTEC ET M. CHRISTIAN BARENNES

Les espaces ludiques recouvrent trois secteurs :

Le terrain de mini tennis/volley-ball, le parc à jeux d'enfants (les deux bancs et la poubelle situés à proximité et à l'extérieur de du parc), le terrain de boules

Terrain de mini tennis/volley-ball :

Aucun évènement à signaler. Les utilisateurs respectent toujours les consignes de mise en œuvre et de rangement du matériel acheté en 2007.

Parc à jeux d'enfants - Investissement

L'option de jeux choisie lors de l'Assemblée générale ordinaire a été installée en juillet 2010. Ainsi, l'âne et l'avion (biplace) ont enrichi les notes colorées apportées par les jeux installés en 2009 et concrétisé le renouvellement des jeux. En effet, l'âne a remplacé le petit cheval-installé en 1999 : ce jeu présentait des signes de vieillissement.

Je pense que notre parc de jeux a fait le plein en jeux qui ne nécessitent pas d'aménagement coûteux de la surface de réception définie par le fabricant. La poubelle métallique, détruite en octobre 2010, a été remplacée en janvier 2011 par une poubelle de 100 litres en béton.

Entretien :

Avant l'été, les jeux ont été traités, préventivement de produit anti-graffiti. Ce traitement a facilité l'effacement des tags appliqués quelques semaines plus tard sur le grand toboggan.

Par ailleurs, au cours de l'été 2010, les actes de vandalisme ont été perpétrés :

- deux lames du parquet du toboggan, pourtant très robustes, ont été brisées (les débris seront présentés lors de l'AGO).Elles ont été remplacées par mes soins ;
- la toiture de la petite cabane a été arrachée. Je l'ai mise en sécurité le soir même. Puis Christian Barennes en a finalisé la remise en état.

Une pièce d'appui du portillon d'accès et une barre de clôture, altérées par le temps, ont été remplacées par des rechanges neufs, ce avec le précieux concours de C. Barennes.

L'aire de jeu est, désormais régulièrement nettoyée par les jardiniers.

J'assure régulièrement le contrôle de l'intégrité des jeux en service.

Terrain de boules - RAS

Prévisions budgétaire 2011

Investissement : néant

Entretien : 200 euros -> bois, quincaillerie : 135 euros, peinture anti-graffiti : 65 euros.

JARDIN SOUS LE VENT

Troisième passage : Le « chemin de chèvres » est parfaitement marqué. Il se trouve dans l'alignement de l'accès existant au nord du jardin qui facilite le cheminement vers la fin de la rue de Montdauphin.

Dans le cadre de la retransmission de la propriété du « jardin sous le vent » par l'E.P.A à la commune de Cesson, la municipalité a pris bonne note de la nécessité d'un aménagement plus conviviale du passage et a donné son accord pour que nous aménagions en conséquence la bande de terrain nous appartenant, désignée sous l'appellation de « servitude de passage consorts Delmas ».

Cet aménagement consiste en la création d'un parking dit « evergreen » de cinq places et d'un sentier flanqué de balustrades menant à l'accès du jardin. Le plan d'implantation, les devis d'Eurovia (11 870,90 € TTC) et de Vill'equip (971,15 € TTC) ont été acceptés après leur analyse par les services de la mairie. Les travaux s'effectueront en fonction des conditions atmosphériques. Les riverains seront informés en temps voulu du début des travaux.

« CHEMINS DE CHEVRES »

Après avoir fait le constat de l'existence d'un certain nombre de passages bourbeux qui se sont créés au fil du temps et sa présentation à Mesdames et Messieurs les délégués de rue afin qu'ils interrogent les riverains sur l'éventualité de l'installation de « pas japonais », seule une réponse positive nous est parvenue de la part de la rue de Guermantes.

Les travaux, ont été réalisés par nos jardiniers pour les passages se situant entre les propriétés ayant les numéros 4 et 5 d'une part, 10 et 11 d'autre part.

Certains autres passages dégradent les pelouses et donnent un aspect plus que détérioré difficilement acceptable dans le cadre de l'entretien de nos espaces verts. Nous envisageons donc d'y effectuer la même opération de réhabilitation.

REPLACEMENT DES TUYAUX DE PLOMB

L'opération, en ce qui concerne Nouveau Village, est terminée.

Alors que nous avons félicité le degré de professionnalisme de l'équipe ayant œuvré en 2009, nous avons marqué notre mécontentement pour celle de 2010, notamment les attitudes à la limite de la correction du chef de sentier. Les responsables de la compagnie des eaux ont été parfaitement d'accord avec nos critiques. Ils ont, en conséquence et à notre demande, fait prendre un complément d'assurance concernant des vices cachés pouvant se révéler dans les deux ans qui viennent, notamment en ce qui concerne les câbles de notre réseau de télévision.

Reste en suspend les questions relatives aux maisons n'ayant pas de « bouche à clé ». La Compagnie des eaux malgré des lettres recommandées ne tient pas à répondre.

JURIDIQUE.

1 – Mise à jour et modifications des « règlement et statuts »

2 – Conclusions de la Commission « économie d'énergie ».

Arrêté des comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de prélever 9.972 euros dans nos réserves. La réalisation présente un prélèvement 6.947 euros. Ceci est principalement dû au report de certains investissements faute de devis sérieux.

Le budget 2011 qui vous est soumis montre un maintien pour la deuxième année consécutive de l'appel de charges, soit 3,55 euros par voix. Nous prévoyons de prélever 28.172 euros sur nos réserves pour équilibrer ce budget. L'importance de ce montant s'explique en partie par une rénovation de notre installation TV dans l'espace de la piscine.

- Divers investissements sont prévus au budget 2011 pour un montant de 32.000 euros dont :
- 22.000 euros installations techniques matériel TV
 - 10.000 euros matériel espaces verts et plantations à long terme.

Annexe 1

BUDGET 2010 / 2011	2010			2011	
	Budget	Réalisation	Var.	Budget	Var.
REVENUS					
Autres revenus/Cession	15 411	16 827.00	9.2%		
Intérêt non soumis	1 200	1 157.18	-3.6%	1 200	3.7%
Trimestre	147 822	144 159.51	-2.5%	147 268	2.2%
TOTAL REVENUS	164 433	162 143.69	-1.4%	148 468	-8.4%
DEPENSES					
22 Aménagements ext.	32 800	23 581.35	-28.1%	9 500	-59.7%
23 Mat. Espaces Verts	2 200	5 192.95	136.0%	20 000	285.1%
27 Mat. Bureau /ordinateur	1 000	1 322.26	32.2%		-100.0%
Total 20 Investissements	36 000	30 096.56	-16.4%	29 500	-2.0%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	8 900	8 950.54	0.6%	9 130	2.0%
302 Charges Sociales	6 200	6 305.00	1.7%	6 450	2.3%
31 Entretien Réparation	600	180.00	-70.0%	400	122.2%
32 Fournitures	1 600	1 044.33	-34.7%	1 300	24.5%
331 Affranchissement	500	415.44	-16.9%	450	8.3%
332 Télécom	700	649.94	-7.2%	700	7.7%
35 Assurances	2 700	2 790.80	3.4%	3 000	7.5%
36 Divers Gardiènage / avocat	7 600	9 059.23	19.2%	8 000	-11.7%
Total 30 Dépenses Générales	28 800	29 395.28	2.1%	29 430	0.1%
40 Piscine					
401 Salaires nets	10 000	9 859.94	-1.4%	10 200	3.4%
402 Charges Sociales	5 100	5 938.00	16.4%	6 200	4.4%
41 Entretien Réparation	2 000	3 904.46	95.2%	3 000	-23.2%
42 Fournitures	1 800	556.24	-69.1%	1 200	115.7%
43 Eau	2 000	2 091.40	4.6%	2 200	5.2%
44 Electricité	2 000	1 717.24	-14.1%	1 800	4.8%
45 Pompes / Analyses	800	169.40	-78.8%	800	372.3%
47 Télécom	250	228.06	-8.8%	240	5.2%
Total 40 Piscine	23 950	24 464.74	2.1%	25 640	4.8%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	39 975	39 064.74	-2.3%	39 950	2.3%
502 Charges Sociales	24 950	23 992.27	-3.8%	24 550	2.3%
51 Entretien Réparation	1 300	1 678.27	29.1%	1 700	1.3%
52 Fournitures	110	709.50	545.0%	500	-29.5%
53 Eau	170	188.46	10.9%	200	6.1%
54 Carburant	1 500	1 439.75	-4.0%	1 620	12.5%
55 Engrais Phyto	100		-100.0%	100	
561 Plantations	1 000	1 978.76	97.9%	2 000	1.1%
562 Elagage	1 950	2 894.32	48.4%	3 400	17.5%
563 Désouchage	200		-100.0%	600	
564 Abattage	400		-100.0%	0	
57 Enlèvement Ordures	2 150	2 151.61	0.1%	2 200	2.2%
Total 50 Espaces Verts	73 805	74 097.68	0.4%	76 820	3.7%
58 Espaces Ludiques	300	457.71	52.6%	200	-56.3%
60 Télévision Lumière					
62 Lumière	750	490.04	-34.7%	750	53.0%
63 Télévision	7 500	7 992.79	6.6%	8 000	0.1%
Total 60 Télévision Lumière	8 250	8 482.83	2.8%	8 750	3.1%
70 Local & Divers					
71 Entretien	200		-100.0%	200	
72 Matériel	500	0.00	-100.0%	500	
74 Electricité	2 200	2 095.57	-4.7%	2 300	9.8%
76 Impôts	400	0.00	-100.0%	800	
Total 70 Local & Divers	3 300	2 095.57	-36.5%	3 800	81.3%
TOTAL DEPENSES	174 405	169 090.37	-3.0%	174 140	3.0%
SOLDE	-9 972	-6 946.68		-25 672	

Annexe 2

ACTIF			PASSIF		
	31/12/10	31/12/09		31/12/10	31/12/09
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	7 296.02	10 180.95	Réserves travaux futurs	61 910.14	52 786.20
Titres			Résultat de l'exercice		
Total compte titres	428.00	428.00	Total Réserves	54 963.46	61 910.14
Comptes bancaires et de caisse					
Avance sur salaire		2 900.00			
Caisse	3.49		Copro. / emprunt sentier		
Compte Courant	2 235.95	3 401.00	Travaux à payer		
Livret	45 000.00	45 000.00			
Total des Comptes	47 239.44	51 301.00			
TOTAL DE L'ACTIF	54 963.46	61 909.95	TOTAL DU PASSIF	54 963.46	61 910.14
REVENUS / Ressources			DÉPENSES		
	2010	2009		2010	2009
Reprise réserve emprunt		2 967.79	20 Investissements	30 096.56	13 970.71
			30 Dépenses Générales	29 395.28	26 450.43
			40 Piscine	24 464.74	20 075.52
Revenus de cession	16 827.00		50 Espaces Verts	74 097.68	69 925.19
Revenus d'investissement	1 157.18	2 110.42	58 Espaces Ludiques	457.71	63.70
			60 Télévision Lumière	8 482.83	7 652.40
Paiement comptant sentier			70 Local & Divers	2 095.57	2 767.59
Trimestre	144 159.51	147 822.00	<i>Sous total 1</i>	169 090.37	140 905.54
Sentier		6 023.01	Sentier		8 893.74
<i>Écart conversion euros</i>			<i>Sous total 2</i>	.00	8 893.74
Perte de l'exercice			Résultat de l'exercice	-6 946.68	9 123.94
TOTAL REVENUS	162 143.69	158 923.22	TOTAL DÉPENSES	162 143.69	158 923.22
Année	2010	2009		Mensualité	Trimestre
1 Voix	42.60 €	42.60 €	1er trimestre 2011	3.55 €	10.65 €
6	255.60 €	255.60 €	2ème trimestre 2011	3.55 €	10.65 €
9	383.40 €	383.40 €	3ème trimestre 2011	3.55 €	10.65 €
11	468.60 €	468.60 €	4ème trimestre 2011	3.55 €	10.65 €
13	553.80 €	553.80 €	1er trimestre 2012	3.55 €	10.65 €
14	596.40 €	596.40 €			
15	639.00 €	639.00 €	Nombre de voix	3 457	
16	681.60 €	681.60 €	Taux de revalorisation	0.00%	
17	724.20 €	724.20 €	Budget 2011	147 268.20 €	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2010

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2010.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent de ~~9 123,94 € (neuf mille cent vingt trois euros et quatre vingt quatorze cents)~~ au compte de réserves pour travaux futurs. Après cette affectation, le compte sera créditeur de ~~61 910,14 € (soixante et un mille neuf cent dix euros et quatorze cents)~~

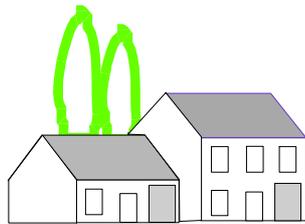
TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2011

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 42,60 € (quarante deux euros soixante cents) pour une année et de confirmer l'appel de 10,65 € pour chacun des trimestres 2011.

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2012 à 10,65 € par trimestre et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

CINQUIEME RESOLUTION : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU



NOUVEAU VILLAGE

MEMBRES DU COMITE A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

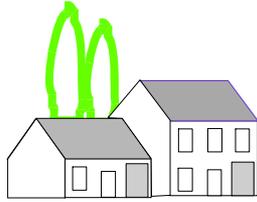
Président	Monsieur Jean Louis Duval	15 rue de Dagny
Vice-Président	Monsieur Michel Loiseau	52 rue de Montdauphin
Trésorier	Monsieur Georges Naline	6 rue de Jossigny
Secrétaire Général	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermentes
Espaces verts	Monsieur Xavier Flandrois	6 rue d'Aulnoy
Piscine	Monsieur Richard Giraud Monsieur David Mussard	28 rue d'Esblly 12 rue de Champeaux
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18 rue de Guermentes
Espaces Ludique	Monsieur Yannick Le Mentec Monsieur Christian Barennes	4 rue de Favières 6 rue d'Esblly
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6 rue d'Esblly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5 rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Sylvie Coupard	

DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Philippe Baliteau	10 rue d'Aulnoy
Bréau	Monsieur Jean-François Bily	7 rue de Bréau
Champeaux	Monsieur Bruno Caudmont	18 rue de Champeaux
Dagny	A pourvoir	
Esblly	Monsieur Christian Barennes	6 rue d'Esblly
Favières	Monsieur Alain Muzeau	10 rue de Favières
Guermentes	Madame Annie Tiberghien	18 rue de Guermentes
Jossigny	Madame Steffi Naline	6 rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Jean-Pierre Ode	1 rue de Lieusaint
Montdauphin du 13 au 35	A pourvoir	
Montdauphin du 36 au 56	Madame Jacqueline Tournay	50 rue Montdauphin
Montigny	Monsieur Pierre Mugnier	2 rue de Montigny
Nangis	Madame Jacqueline Douchin	12 rue de Nangis
Quiers	Monsieur Olivier Chaplet	3 rue de Quiers

Le secrétariat est ouvert :

- le mercredi de 08h30 à 11h00
- le jeudi de 08h30 à 11h00 et de 13h45 à 15h30
- le vendredi de 08h30 à 11h00
- le samedi de 09h00 à 13h30



NOUVEAU VILLAGE

Assemblée Générale Mixte Ordinaire du 18 mars 2011 à 20h45, **salle Sodbury à Cesson**

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné, représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e)

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte».

Émargement :

POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitations de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 18 mars 2011 à 20h45, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : pour prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à le __.__.2010

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1),, ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.